

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 19 OCTOBRE 1993

La séance débute à 20 heures 30.

Présents: Mmes BOITEL, BOULANGER, FAUCHER.

MM DOUET, HARMSWORTH, JOZWAK, LELONG, PICOU.

Absents excusés : MM BERNARD, PICKERING.

Absent non excusé : M BOUTILLIER.

Présente : Mme ANTRAIGUE, secrétaire de Mairie.

Présents dans la salle : MM GELPEROWIC, GROSSET.

Secrétaire de séance : Mr HARMSWORTH.

La séance débute avec quelques minutes de retard dues à l'arrivée tardive de certains conseillers.

Signature du procès-verbal de la dernière réunion par certains membres.

Monsieur LELONG demande la parole, car lors de la précédente réunion, il avait fait la remarque suivante "Je trouve ridicule de mettre une fontaine sur la place Niville alors que nous avons dû augmenter les impôts l'année dernière" et il aurait souhaité le lire dans le compte-rendu ; Monsieur DOUET lui répond que cette absence est due à un problème technique et qu'il ne voit pas l'intérêt qu'il porte au compte-rendu puisqu'il refuse régulièrement de le signer.

- **ASSAINISSEMENT** : Monsieur le Maire fait lecture des coûts globaux présentés lors de la réunion publique du 15 octobre 1993 et qui s'élève à 7 050 000.00 F HT suivant détail ci-après,

- pour la partie réseau	3 000 000.00 F HT
- pour le traitement par infiltration	2 200 000.00 F HT
- pour la partie branchement en domaine privé	1 850 000.00 F HT

Monsieur le Maire indique que ces prix sont surévalués d'environ 20 % afin d'éviter les mauvaises surprises.

Suite à une délibération du Conseil du 15 octobre 1993, des demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise et de l'Agence du Bassin Seine et Normandie ont été faites pour la réalisation d'une première tranche d'un coût prévisionnel de 4 600 000.00 F HT., suivant le plan de financement ci-après,

- pour la partie réseau (1000 ml + poste refoulement) Agence du Bassin + Département = 40 % Charge à la Commune = 60 %	1 500 000.00 F HT
- Pour la réalisation du traitement par infiltration Agence du Bassin + Département = 70 % Charge à la Commune 30 %	2 200 000.00 F HT
- Pour les branchements privatifs Agence du Bassin = 40 % - Commune = 20 % - Particulier = 40 %	900 000.00 F HT

Le prix de revient par habitation serait de 8 000.00 F ; Mr le Maire nous informe que des possibilités de paiements échelonnés pourraient être mises en place sur simple demande auprès des services de la Mairie.

Le prix du m³ d'eau devra subir une augmentation progressive de 15 F ; il est actuellement à 5 F, il atteindra le prix de 20 F. Après lecture de ces chiffres aux conseillers, un échange a lieu entre Mr LELONG et Monsieur le Maire.

Monsieur LELONG fait remarquer que l'obligation d'imputer les dépenses de l'assainissement sur le

prix de l'eau risque d'amener les gens à la méthode du stockage de l'eau de pluie pour l'arrosage et d'autres usages ce qui diminuerait le volume d'eau vendu entraînant ainsi une diminution des revenus. Monsieur LELONG estime que sur les 22 000 m³ annuels vendus, les cultivateurs en utilisent environ 7 000 m³; de ce fait, il demande à Monsieur le Maire si le prix de l'eau sera le même pour le traitement agricole vu que cette eau ne devra pas passer par la station d'épuration; Monsieur le Maire précise que ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. Monsieur LELONG craint que la station d'épuration dégage de mauvaises odeurs et demande où celle-ci sera implantée; Mr le Maire répond que pour le moment nous n'en sommes qu'à l'étude financière et que les détails techniques seront traités plus tard. Mr le Maire nous rappelle que les eaux pluviales ne sont pas prises en compte dans l'assainissement; il en coûterait 3 600 000.00 F HT. Mr le Maire propose d'augmenter la surtaxe de l'eau de 2 ou 3 F le m³; le chiffre de 3 F est accepté par tous les conseillers présents.

La SAUR a mis en place une nouvelle forme de facture.

- **MASSIF DES TROIS FORETS** : L'étude est actuellement à la phase de classement et une réunion du 13 juillet 1993 à SENLIS portait sur la réflexion des zones classées. Monsieur le Maire propose que le classement du site corresponde à celui de la Vallée de la Nonette; tout le monde est d'accord sur ce point. De plus, ce serait peut-être dissuasif pour le passage de la déviation.

- **SCHEMA DIRECTEUR** : Tout le Conseil assisté de 3 ou 4 autres communes devront se prononcer sur l'étude de synthèse; ils devront formuler leur choix sur le devenir du secteur qui groupe 62 communes des cantons de BETZ, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN et CREPY-EN-VALOIS. Définir le choix du parc immobilier, des activités, des zones industrielles etc... sur chaque commune.

- **TRAVAUX EN COURS** :

- **Peinture des Ecoles** : Quelques dépenses supplémentaires ont été nécessaires. (Porte et bâti à la Petite Ecole ainsi que dans le couloir de la Grande Ecole).

- Le **Double-vitrage de la Mairie et de la Grande Ecole** a été effectué.

- Le **carrelage de la Mairie** sera réalisé courant décembre 1993 par les employés communaux ainsi que la **peinture** par l'entreprise LEGER.

- **Poubelles à roulettes**. Trois poubelles ont été achetées pour remplacer celles de la Mairie, de l'Ecole, et du cimetière; pour le cimetière, il faut voir avec la société de collecte d'ordures ménagères pour une possibilité d'enlèvement tout en ayant une protection contre le vol.

- **Eclairage du Terrain de Foot et de la dalle multi-fonctions, Place du Jeu d'Arc**. Les travaux sont terminés. Monsieur LELONG demande le prix de ces installations. Réponse 105 000.00 F HT subventionnés à 80%. Monsieur LELONG demande le nombre de joueurs de MONTAGNY au foot. Réponse : un nombre assez important en considérant chaque équipe, Pupilles, Poussins, moins de 13 ans, seniors.

- **Double plafond à la Maison des Loisirs**. Les travaux seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

- **O.P.A.H.** Pour promouvoir le développement de l'O.P.A.H. des pancartes vont être posées dans les endroits stratégiques du village afin d'attirer l'attention des habitants. Ces pancartes sont "anti-tags". Avis aux amateurs...

- **Curage du fossé de la mare à la route du Plessis-Belleville**. Ce fossé passe sous la cour de la ferme BOUCHER, dans les propriétés COLLARD et LELONG; beaucoup de choses ont été trouvées qui n'ont rien à faire dans un fossé d'évacuation. Monsieur LELONG demande s'il ne serait pas possible d'inclure ce fossé dans l'assainissement car il estime que c'est une véritable corvée. (Nettoyage, mauvaises odeurs, etc...). La demande sera étudiée.

- **Eglise**. Mr le Maire indique la nécessité de faire une demande de subvention auprès des Beaux-Arts

pour l'escalier de l'autel attaqué par un champignon et qui risque de s'effondrer ainsi que pour la réfection du parquet.

- COMMUNICATIONS DIVERSES:

*- **Cantine** : Le bilan pour l'année 92/93 est remis à chaque conseiller et l'on peut remarquer que le prix de revient par repas pour la Commune de Montagny est de 3,75 F par repas ; il est servi une moyenne de 30 repas par jour ; les qualité et quantité sont très correctes ; la quantité est même trop importante pour les maternelles.*

La question du contrat CES de Sylvie TROLLE va à nouveau être à l'ordre du jour puisqu'il se termine début décembre 1993. Nous allons essayer de le renouveler.

Madame GELPEROWIC qui suit actuellement un stage ASEM (Agent spécialisé en école maternelle) pourrait se voir attribuer un poste à l'école maternelle.

Le photocopieur de la Mairie qui a effectué 156 000 copies environ, chiffre bien supérieur au rendement assuré par le constructeur, risque de tomber en panne un jour ou l'autre ; Mr le Maire a une offre pour un appareil neuf de même marque et plus performant pour la somme de 50 000.00 F payable en 1994, ce qui est intéressant ; il nous demande notre avis et à l'unanimité, les conseillers sont d'accord pour cet investissement.

La convention avec le CINE CRAC va être renouvelée.

- QUELQUES DATES :

- 23 octobre 1993 : Réunion de la commission de révision des listes électorales.

*- 23 octobre 1993 : Association **FRANCE-POLOGNE** ; Projection de films à la Maison des Loisirs sur un voyage effectué en Pologne.*

- 27 novembre 1993 : Repas du Club "Soleil d'Automne" à la Maison des Loisirs. Début des festivités à 12 h 30.

- 12 décembre 1993 : Arbre de Noël à la Maison des Loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.